



## Compte rendu de la rencontre région du 13/12/18 à Lille

*Le SNETAP FSU des Hauts de France avait demandé ce rendez-vous au conseil régional suite aux nombreux retards des différents travaux et aux dotations en baisse pour l'exercice 2019 des lycées agricoles publics.*

Étaient présents :

### **SNETAP-FSU**

- Marie Defrance
- Dominique Baras
- Sylvain Guénard
- David Zbierski
- Régis Martinage

### **Conseil régional**

- Manoelle Martin, Vice-Présidente chargée des lycées.
- Giovanni Sorano
- Delphine Bunel

*La rencontre s'est déroulée de 9h15 à 10h45.*

## **La DGF des lycées agricoles et l'évolution de son calcul**

La vice-présidente chargée des lycées n'étant présente qu'au début de la réunion, nous avons commencé par ce point.

La région avait d'abord choisi de régler le « problème » de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les lycées éducation nationale. Elle a dû lisser une situation différente entre les deux ex région. Une formule a été mise au point en fonction de la surface des bâtiments, du nombre d'élèves, de l'internat, de la surface de l'établissement et du fond de roulement. La région considère que 60 jours est un chiffre acceptable pour un fond de roulement.

Elle a cependant convenu que prendre en compte le seul fond de roulement de la partie lycée, pour un lycée agricole, n'était pas la bonne méthode. Il fallait intégrer l'exploitation ainsi que les autres centres consécutifs.

En conséquence, la Région votera en mars 2019, une rallonge pour intégrer ces différences. Les lycées agricoles qui avaient vu leur DGF baissée de 20% devraient revenir à un chiffre normal.

La région a cependant indiqué que les établissements n'avaient pas vocation à faire des réserves et que, dans certaines configurations, le fond de roulement pourrait être de 120 jours, mais seulement sur des cas particuliers.

Il faut aussi rappeler que dans les CA, les budgets de chaque centre doivent être présentés. Il semblerait que certains établissements ne présentent que le budget EPL...

Nous avons aussi interrogé la région sur les frais d'entretien de certains matériels ou bâtiments. La région nous a assuré que quand cela était possible des contrats seraient passés régionalement, mais que dans tous les autres cas, la DGF était abondée pour la réalisation de ces travaux. Il existe aussi des demandes possibles en cas d'urgence.

*Nous invitons donc les représentants des personnels à demander les budgets séparés des centres constitutifs, quand ils n'existent pas. À faire remonter toutes les informations lors des CA ou CI qui expliqueraient que la région ne donne pas les moyens de son fonctionnement à un établissement. Il semble, là aussi, que certains chefs d'établissements accusent la région de ne pas financer certaines actions alors qu'en réalité, c'est eux qui ne veulent pas agir...*

*Restons donc vigilants !*

## **Les travaux dans les lycées**

Au moment de notre rencontre, la région ne peut nous dire quels travaux seront réalisés avant la fin du mandat. La région admet que du retard a été pris sur les travaux, mais que tous les travaux prévus seront réalisés.

Elle communiquera avec chaque établissement au début du mois de janvier sur le calendrier précis de réalisation des travaux.

Le SNETAP régional va demander une communication d'un document régional sur la réalisation de ces travaux dès que la région aura communiqué avec les chefs d'établissement.

La vice-présidente nous a assuré que la région ne s'opposera pas à la présence de représentants des personnels lorsqu'elle rencontre les chefs d'établissements.

*Nous demandons donc, dans tous les établissements où des travaux étaient nécessaires ou prévus, aux représentants des personnels de prendre attache avec les chefs d'établissements pour être informé, dès réception des réponses de la région, sur la réalisation des travaux et les dates retenues.*

*Un chef d'établissement ne peut refuser une telle information aux représentants élus. Si c'était le cas, vous devez informer le bureau régional du SNETAP immédiatement.*

## **Les relations entre le conseil régional et le CFA régional public agricole et plus généralement, l'avenir de l'apprentissage dans les Hauts de France en janvier 2020 (Réforme).**

La région travaille en concertation avec la DRAAF sur le sujet du CFA régional. Elle ne peut agir sur les salaires et conditions de travail en n'étant pas l'ordonnatrice dans les établissements.

Il semble cependant que la région ne compte pas remettre en cause ses investissements dans les centres de formations des apprentis. Xavier Bertrand continue à vouloir faire de l'apprentissage une priorité pour les Hauts de France.

Il reste pourtant des craintes sur ce que sera le devenir de l'apprentissage avec la réforme en janvier 2020.

La Région nous a aussi dit « n'être pour rien dans la volonté de la DRAAF d'ouvrir le CFA régional dès le 1 janvier 2019 sans possibilité de surseoir d'un ou deux mois comme le SNETAP l'avait demandé lors du CTREA de novembre ».

*Comme il le fait depuis juin 2018, Le SNETAP des Hauts de France sera présent à tous les stades de la négociation du nouveau CFA régional.*

### **La gestion et les missions des personnels du conseil régional dans les lycées.**

Le SNETAP a demandé une clarification des rôles et de la gestion des personnels de la région dans les lycées agricoles. Nous demandions un référent région dans les établissements. La région nous a répondu que le chef opérationnel était le secrétaire général, mais que devant certaines dérives, la région travaillait sur la réalisation de fiches de poste plus précises.

*Devant la multiplication de demandes de certains collègues, nous interrogerons régulièrement la région sur le suivi de ce dossier.*

La délégation SNETAP FSU des Hauts de France.